



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-7-3-7

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

STRATEGIE OR

ADHESION DU DEPARTEMENT AU CONSORTIUM INTERNATIONAL POUR LES VOIES NAVIGABLES

Résumé : Le présent rapport propose l'adhésion du Département au Consortium International pour les voies navigables pour un montant de 1 000 € au titre de 2020.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 3 avril 2020.

Présentation de l'association

Née en 1954, cette association de droit local de lobbying a pour mission de promouvoir le développement du transport fluvial et de ses infrastructures dans l'est de la France et du Rhin supérieur ainsi que l'aménagement multimodal du corridor Rhin supérieur-Méditerranée et de la desserte multimodale des plateformes portuaires.

Le consortium fédère de nombreuses collectivités, établissements consulaires, ports, associations, entreprises et personnes qualifiées, mobilisés en faveur de la promotion du transport fluvial (fret et touristique) et du développement des infrastructures multimodales performantes, ferroviaires ou fluviales pouvant répondre à la croissance des flux de fret massifiés, notamment sur l'axe des bassins rhénan et rhodanien.

L'association contribue à la recherche de toute solution de transport destinée à améliorer l'empreinte écologique en contribuant à la création et à l'amélioration de liaisons entre les ports intérieurs, les ports maritimes et les plateformes logistiques.

Cotisation

Une demande d'adhésion au consortium a été formulée en date du 13 septembre 2019.

Le montant sollicité pour l'année 2020 s'élève à 1 000 €.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'objectif 3 de la Stratégie OR nommé « le développement d'une mobilité durable, respectueuse de l'environnement ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion du Département au Consortium International pour les voies navigables et d'autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2020 d'un montant de 1 000 €,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le programme A693, chapitre 011, fonction 824, nature 6281, code programme 1346, service 190.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT